

Réf: Dossier 303223

Avis de constitution

SOCIETE « Ô VISION D'OR »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE CGK-LOT 1003-ILOT
42, Lot 1003, Ilot 42

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 14/03/2024, et enregistrés au CEPICI le 20/03/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « Ô VISION D'OR »

Objet :

- Service Traiteur ;
- Travaux de rénovation, décoration d'intérieur ;
- Import-export ;
- Commerce général ;
- Services divers.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales de (5,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE CGK-LOT 1003-ILOT

42, Lot 1003, Ilot 42

Dirigeant(s) Mme COMPAORE EPOUSE DOUCET
PASCALINE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-04305 du 03/05/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°25876/GTCA/RC/2024 du 03/05/2024

